



Compte-rendu du Comité Technique Météo-France du 20 juin 2014

Sommaire

Chantiers stratégiques : présentation des lettres de mission.....	1
Le plan de GPRH 2014-2018.....	2
Le bilan social 2013 est présenté.....	2
Présentation du bilan de la formation permanente 2013-2014 et axes de formation 2015.....	2
Présentation du projet de charte informatique.....	3
L'arrêté « fermetures 2016 » liste les centres qui fermeront en 2016.....	3
Modification de la procédure d'affectation des élèves ITM en sortie d'école.....	3
Les primes de certains personnels administratifs sont revalorisées.....	3
Chez les catégories A administratif, la fonction de chef du Département des affaires générales de la Direction du centre de Toulouse (DCT) :.....	4
Un premier bilan est tiré quant à l'évaluation des compétences aéronautiques.....	4
Points divers :.....	4

Chantiers stratégiques : présentation des lettres de mission

Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, les organisations syndicales font des déclarations liminaires (certaines dépassant le cadre des seuls chantiers, CGT et Solidaires, en préambule au CT-EP), [voici celle de la CFDT-Météo](#).

Le p-dg M. Jean-Marc Lacave a vivement réagi.

Il fait part de son *hésitation entre découragement et colère*, en accusant les représentants des personnels de *procès d'intention*.

Il explique que ces chantiers sont une *nécessité absolue, compte tenu de la situation dans laquelle se trouve Météo-France eu égard aux contraintes budgétaires, à ce qui se prépare au niveau européen*. Voilà pour l'externe. Et pour l'interne, il explique qu'il faut *répondre aux problèmes de sens existants : Météo-France n'est pas en régime de croisière convenable*.

Il conteste que la méthode ne soit pas participative : 1/ l'encadrement supérieur a participé à l'élaboration de chantiers, 2/ lui n'a rien décrété, 3/ il n'y a rien de finalisé, les pilotes des missions doivent assurer la concertation avec les agents, avec les organisations syndicales, ces chantiers sont aussi selon lui un *test de vitalité du collectif et du participatif*.

En résumé, le p-dg fait comprendre que l'organisation, la mise en œuvre des missions associées aux chantiers ne bougeront pas d'un iota (pas de forums prévus, pas d'outils de suivi pour les agents : les responsables des missions doivent concerter, instruire lesdites missions et rendre compte en comité de direction générale).

La CFDT-Météo a eu un peu plus de chance que d'autres organisations : avant que le p-dg ne coupe court aux échanges, elle a eu le temps de souligner l'hétérogénéité des chantiers (*le chantier 8 sur la prospective nous paraît essentiel*, d'autres beaucoup moins), de souligner des délais trop serrés et donc de proposer de se "*donner un peu d'air quant aux jalons*" des chantiers qui concernent les restructurations de services (ex. DP) et enfin de demander *l'ouverture d'un chantier sur les salaires*. Est-il besoin de préciser que le président y a opposé une fin de non recevoir, précisant sur l'aspect rémunération que l'Etablissement Météo-France n'a pas de pouvoir sur la politique salariale de la fonction publique. Nous avons pourtant des sujets à traiter : préparer les types de revalorisations (indemnitaire, taux de promotion), préparer l'arrivée de la RIFSEEP (primes de fonction pour tous), tenir compte des heures supplémentaires, etc...

Le plan de GPRH 2014-2018

Il n'y a pas de chiffres d'évolution des effectifs au-delà de 2014 ; seuls les départs sont estimés (134 en 2015, 127 en 2016 et 127 en 2017). Suite à notre question, le p-dg indique que certaines conclusions de la mission relative à la prospective (qui intègre la définition « d'une répartition cible des effectifs à horizon de 3 ans ») ont bien vocation à compléter ce document.

Solidaires souligne à juste titre que, tant mieux pour les agents concernés, Météo-France joue le rôle de porte d'entrée vers l'Aviation Civile - les TSE/TSI réussissent les concours internes - et qu'il faut bien analyser ce flux sortant (Solidaires va jusqu'à considérer les agents comme à temps partiel).

Plus généralement, la DRH explique qu'il s'agit de répartir les métiers et d'anticiper les besoins en compétences tandis que le p-dg précise que « *ce plan GPRH nous évite d'être à l'aveugle vis à vis des contraintes que Météo-France aura à subir* » et qu'il s'agit d'un élément qui doit donner de la visibilité et du sens quant à l'avenir de l'Etablissement.

Le bilan social 2013 est présenté

De l'avis général, ce bilan très complet et instructif est à mettre au crédit des équipes de la DRH qui sont félicitées.

Une attention particulière est portée aux BHI / IPHA : difficile de distinguer ce qui est contraint.

La CFDT-Météo souhaite que l'on progresse dans l'estimation des heures supplémentaires des personnels en horaires de bureau (soit au travers de l'utilisation de réservoirs comme les KJMI, ou du réservoir type le CET). Solidaires relève que près de 7000 jours ont été déposés sur les CET en 2013, estime que cela est inquiétant car ces jours y seraient souvent mis sous la contrainte.

Sur les heures supplémentaires, la DRH ajoute que l'on peut aussi regarder, avec PEGASE, le nb de demi-journée récupérées et indique de plus qu'elle interrogera les services techniques pour savoir si les « écrêtages » sont quantifiables. Mais elle ne souhaite pas que l'on aille par ce moyen vers l'ancien régime indemnitaire d'IFTS (Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) qui est une reconnaissance du travail effectué au delà de la durée réglementaire du travail, par rétribution monnayisée). En d'autres termes, la DRH a bien repéré notre démarche : la CFDT-Météo n'est pas défavorable aux paiements des heures supplémentaires dès lors qu'elles sont contraintes (au ministère du MEDDE, elles se nomment IHTS).

La CFDT-météo souhaite aussi qu'apparaissent plus clairement les indicateurs fondamentaux relatifs au RPS (nous citons les 4 indicateurs définis comme la référence).

Et la CFDT-Météo demande l'ajout (comme pour les astreintes) d'un bilan des heures faites dans le cadre des NAS / US (COPA) en Outre-Mer.

Présentation du bilan de la formation permanente 2013-2014 et axes de formation 2015

Les nombres de stagiaires, d'actions de formation, de stages différents et de sessions restent relativement stables depuis 3 ans. En outre, 84% des agents ont suivi au moins une formation en 2013, souvent dans le cadre de l'évolution des métiers (Coclico, Prévisionnistes conseil VH) ou des outils (GMAO2, Calcul 2013, Zimbira). Une majorité d'action de formation est considérée nationale et non locale du fait que du pilotage par l'ENM ; elles sont toutefois dispensées localement.

Le plan de formation 2015/2016 accorde une grande place à la conduite et la mise en œuvre du changement, aussi bien dans les pratiques managériales que dans la pratique du métier.

Dans certains de ses paragraphes, la rédaction reste conditionnelle, car les formations nécessaires ne peuvent encore être totalement définies (elles résultent des projets stratégiques).

L'enjeu du plan de formation sera de porter sur deux années, en étant revu deux fois par an, et d'assurer une cohérence du management par des formation-action (c'est-à-dire débouchant sur du concret). La CFDT-Météo demande des précisions. Il s'agit de mener, dans le cadre des formations, des mini-projets (ex. communication au sein des équipes, pratique managériale).

La sécurité informatique sera ajoutée au programme (cf. point suivant !) des formations prioritaires.

Le p-dg souhaite réactiver le comité de pilotage de la formation permanente. Il s'agit pour lui de « *savoir conduire le changement, une adhésion collective est nécessaire sur ces plans ainsi qu'une*

vision sur l'ambition qu'ils représentent ».

Présentation du projet de charte informatique

DSI/DA présente cette charte : l'utilisateur est au cœur des systèmes d'information et de la sécurité informatique. Une question débattue est : faudra-t-il faire signer chaque agent pour avoir la preuve qu'il a pris connaissance de cette charte ?

Le p-dg reconnaît que plus qu'une signature, une formation est nécessaire.

La CFDT-Météo appelle l'attention sur la correspondance avec la « charte du Vivre-Ensemble » qui comporte elle des préconisations sur l'utilisation de la messagerie électronique alors que cette charte ne comporte plus d'éléments sur ce sujet.

L'arrêté « fermetures 2016 » liste les centres qui fermeront en 2016

et dont les agents pourront toucher les primes de restructuration de service. Voilà pour la lecture juridique. Une autre lecture est d'y voir le seul support réglementaire sur lequel sont listés les centres que la direction souhaite fermer. On note que Lesquin est « déplacé » à Villeneuve d'Asq. La CFDT-Météo évoque le déploiement actuel des [maisons de service public](#) qui renforce le maillage territorial des services publics (1000 maisons créées d'ici 2017 ? contre 300 existantes aujourd'hui).

Le vote unanime « contre » ce projet d'arrêté entraîne la tenue d'un nouveau CT-EP 8 juillet.

Modification de la procédure d'affectation des élèves ITM en sortie d'école

[cf notre article sur le sujet](#)

Le passage des élèves devant la commission est conservé malgré certaines réserves. La DRH tente de dédramatiser cette audition de chacun() des élèves.

L'absence de représentant des élèves dans la commission d'affectation (pour la délibération) s'explique par le fait qu'un élève serait juge et parti. La commission va être renforcée par les élus du corps ITM (siégeant en CAP), sans voix délibérative. Le p-dg rappelle que ce n'est pas une CAP.

Les primes de certains personnels administratifs sont revalorisées

La CFDT-Météo avait été moteur sur ce sujet, avait demandé et obtenu un groupe de travail sur ce sujet. Elle a présenté ses doléances en comparant la répartition des primes à la DGAC et à Météo-France. Après 3 réunions de travail, la grille indemnitaire du complément fonctionnel des administratifs de catégories B et C a été modifiée. De nombreux agents passent de niveau B à niveau 1, d'autres de 1 à 2, et certains de niveau 2 à 3. cf. [CR sur le sujet](#)

Le travail pour la CFDT ne s'arrête pas là ! Nous avons demandé à ce que les fonctions de gestionnaire financier de la DP/DCT soient elles aussi revalorisées, suite à la mutualisation. A ce stade, cette demande n'est pas exaucée mais l'extension de la mutualisation rendra ce projet incontournable.

Comme elle l'a fait aux 3 groupes de travail auxquels elle a participé, la CFDT-Météo demande la rétroactivité de la mesure de revalorisation (1^{er} janvier 2014).

La CFDT-Météo souligne par ailleurs 2 soucis relatifs aux primes des agents administratifs :

1/ Le complément fonctionnel évoqué ci-dessus est parfois versé en complément d'une NBI. Or, l'augmentation de la cotisation pensions sur la NBI induit une différence de traitement entre deux agents qui ont des postes de niveau égal. En effet, le niveau de NBI descend année après année : le complément fonctionnel devrait combler cet abaissement ; ce n'est pas le cas.

2/ Par ailleurs, il y a un manque d'environ 4,6 % entre le montant servi et le montant théorique des majorations géographiques des indemnités de fonction et spéciales. Cela représente 10 à 20 euros par an ; c'est une question de principe que de s'attacher à appliquer correctement les textes.

Chez les catégories A administratif, la fonction de chef du Département des affaires générales de la Direction du centre de Toulouse (DCT) :

Elle est ajoutée à la liste des emplois de conseiller d'administration de niveau 2 (le poste était auparavant un poste ITM - CUT). Nous demandons une nouvelle « pesée » de tous les postes,

notamment à D2I où il nous semble qu'il y a un oubli au vu de la nature de conseiller juridique de haut niveau de certains postes. Cela sera fait en même temps que la pesée des postes CUT.

Un premier bilan est tiré quant à l'évaluation des compétences aéronautiques.

La CFDT-Météo avait obtenu sur ce sujet que la mise en oeuvre de cette évaluation soit différée d'une année. [cf. notre article sur le sujet](#). Cela avait permis la remise à plat du dispositif notamment sous l'impulsion des collègues de Dprévi/Aéro ainsi que mise en place de groupes de travail pour l'améliorer. Une fois stabilisée, cette évaluation spécifique a été présentée au CTEP du 17 décembre 2013 et les auditeurs de l'Aviation Civile ont considéré l'existence de la plateforme d'autoformation et d'auto-évaluation comme un point fort.

Elle a concerné 384 agents, et globalement, l'action a été menée de façon satisfaisante lors de la campagne d'entretiens 2013-2014. Tous les agents concernés sauf un ont pris part au programme d'auto-formation. L'évaluation se poursuivra avec le second tiers des compétences à évaluer cette année (et les questions-réponses correspondantes seront disponibles sur la plate-forme d'ici fin novembre 2014).

Points divers :

L'égalité hommes femmes, futur chantier à ouvrir

La CFDT-Météo rappelle que le projet de loi pour l'égalité hommes-femmes a été voté au Sénat (avril 2014) et que la loi est donc proche d'être votée par les parlementaires. Ce sujet est d'actualité puisque la charte sur l'égalité hommes femmes devait être adoptée par notre ministère au CT-Ministériel du 19 juin. Elle s'appliquera aux opérateurs dont Météo-France.

Nous demandons à ce que les conclusions du projet (dénommé « X - Y ») qui portait sur ce sujet soient communiquées aux membres du CT-EP pour la prochaine session.

Certaines mesures sociales 2013 sont encore en attente de mise en œuvre, notamment celle concernant le corps des ITM (20 postes de Chef d'Unité Technique que Solidaires désapprouve) pour laquelle le p-dg déploie une énergie considérable afin de recueillir une réponse formelle. « La parole était donnée » rappelle le directeur général adjoint.

Corrélativement, la DRH rappelle que la décision qui liste les fonctions CUT (dont certaines nouvellement reconnues) a été publiée et permettra la nomination de 9 agents à ce grade fonctionnel, tandis que 18 se retrouvent dès lors sur liste d'attente. Les concernés savent sans doute de quoi il retourne, sinon écrivez-nous : cfdt@meteo.fr

Les mesures sociales 2014 sont en attente du cadrage ministériel. Le p-dg ne veut pas rien lancer sans cadrage précis. Cette thématique devrait selon nous faire l'objet d'un chantier stratégique.

La mesure générale de baisse de la cotisation retraites (cf. [notre article sur le sujet](#)) sera appliquée... lorsque la loi sur le sujet sera votée (prochaine loi de finances sans doute).

Information sur les "suites des Assises de l'Ingénieur" : une réunion a lieu le 24 juin ; la CFDT du ministère y participera d'ailleurs en nombre. Les p-dg d'IGN et de Météo-France doivent rencontrer la DRH du ministère sur ce sujet.

Un débat a lieu sur l'avenir de la « chaîne graphique numérique » (l'imprimerie), la direction a rencontré les personnels concernés et a annoncé le non-remplacement des agents partant en retraite. La suggestion d'évaluer le coût de la sous-traitance des travaux confiés par tout Météo-France à la chaîne graphique numérique est acceptée par l'administration.